

RÉALISER DES REPÉRAGES AMIANTE AVANT TRAVAUX SUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Demande de certification déposée auprès de France Compétences (en attente de décision)

Certificateur : SONELO

SF-F1293-3ème éd- mar2026

Objectifs

- Analyser la commande de repérage amiante avant travaux sur une infrastructure de transport
- Préparer une mission de repérage amiante sur une infrastructure de transport
- Planifier les moyens nécessaires à la mission de repérage amiante sur une infrastructure de transport
- Définir une stratégie de repérage et d'échantillonnage adaptée aux infrastructures de transport
- Identifier les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sur une infrastructure de transport
- Réaliser les sondages et prélèvements d'échantillons sur une infrastructure de transport
- Assurer la traçabilité des opérations de repérage amiante sur une infrastructure de transport
- Conditionner les échantillons prélevés
- Interpréter les résultats d'analyses des matériaux et produits
- Estimer les quantités de matériaux et produits contenant de l'amiante sur une infrastructure de transport
- Rédiger le rapport de repérage amiante avant travaux sur une infrastructure de transport

Les taux :

Taux de satisfaction : 1^{ers} taux disponibles en 2027

Taux de recommandation : 1^{ers} taux disponibles en 2027

Public Visé

Opérateurs de repérage de l'amiante réalisant des opérations comportant des risques d'exposition à l'amiante dans des ouvrages d'infrastructures de transport.

Durée

Cas n°1 : **56.00** Heures **8** Jours

Cas n°2 : **70.00** Heures **10** Jours

Pré Requis

- Cas 1 : Si titulaire de la certification amiante avec mention, prévue par l'arrêté pris en application de l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation et disposer d'un niveau de compétence dans le domaine des techniques de bâtiment à minima de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles précité, sanctionné par un diplôme ou résultant d'une expérience professionnelle équivalente
- Cas 2 : Si pas titulaire de la certification amiante avec mention doit justifier d'une expérience d'au moins 3 ans sur un poste technique relevant du domaine des ouvrages d'infrastructures de transport.

Parcours pédagogique

- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction, en particulier dans les ouvrages de génie civil, les infrastructures de transport ou les réseaux divers ;
- La substance amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ;
- Les risques sanitaires et les effets sur la santé liés à une exposition aux fibres d'amiante, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les dispositifs législatifs et réglementaires relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ;

- L'évaluation des risques d'exposition à l'amiante lors d'activités d'investigations approfondies, de sondages et de prélèvements, la définition des processus mettant en œuvre les techniques et les modes opératoires les moins émissifs, conformément à l'article R. 4412-108 du code du travail, et incluant un ou des moyens de protection collective listés à l'article R. 4412-109 du même code ;
- La mise en œuvre sur plateforme pédagogique des moyens de protection collective et individuelle adaptés, selon le cadre réglementaire visant les interventions relevant du 2° de l'article R. 4412-94 du code du travail ;
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des principaux acteurs du domaine d'activité ;
- La typologie et la structure des infrastructures de transport des réseaux divers ;
- Les règles relatives aux intentions de déclaration de travaux relatives aux infrastructures de transport ;
- Les règles de sécurité et de conditions d'intervention propres aux infrastructures de transports et aux réseaux divers, y compris en cas de co-activité ;
- Les modalités techniques du repérage avant travaux des matériaux et produits contenant de l'amiante prévues dans la norme NF X 46-102 : novembre 2020 hors annexes A et paragraphe E.5 ;
- Les modalités d'estimation de la quantité de matériaux et produits conformément aux indications données au paragraphe E.5.4 de la norme NF X 46-102 : novembre 2020.

Cas 1 :

Tronc commun (optionnel si déjà validé) :

- 1 jour de formation sur les spécificités de la norme NF X 46-102 : novembre 2020, hors annexes A, B et C ainsi que le paragraphe E.5 ;
- 0,5 jour de formation relative à l'architecture des ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

Module spécifique infrastructures de transport : théorie

- 1 journée de présentation de l'histoire et des modes de constitution des infrastructures de transport ;
- 1 journée de présentation des risques spécifiques aux infrastructures de transport ;
- 0,5 jour sur la lecture des plans relatifs aux infrastructures de transport ;
- 1 journée sur les spécificités de l'annexe A ainsi que sur le paragraphe E.5 de la norme NF X 46-102 : novembre 2020, incluant le sujet de l'identification de l'amiante environnemental et sa distinction avec l'amiante ajouté.

Module spécifique infrastructures de transport : pratique

- 0,5 journée pratique de découverte de la localisation de l'amiante sur les ouvrages d'infrastructures de transport.
- 0,5 journée d'acquisition du geste professionnel d'opérateur de repérage sur la plateforme pédagogique de l'organisme de formation.

Module Tutorat :

2 jours : 5 missions

Cas 2 :

Tronc commun (optionnel si déjà validé) :

- 0,5 jour de formation sur le cadre général réglementaire et normatif en matière de repérage d'amiante ;
- 2 jours de formation portant sur l'appropriation du contenu de la norme NF X 46-102 : novembre 2020, hors annexes A, B et C et paragraphe E.5 ;
- 0,5 jour de formation relative à l'architecture des ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

Module spécifique infrastructures de transport : théorie

- 0,5 jour de présentation de l'histoire et des modes de constitution des infrastructures de transport ;
- 0,5 jour de présentation des risques spécifiques aux infrastructures de transport ;
- 0,5 jour sur la lecture des plans relatifs aux infrastructures de transport ;
- 1 journée sur les spécificités de l'annexe A ainsi que sur le paragraphe E.5 de la norme NF X 46-102 : novembre 2020, incluant le sujet de l'identification de l'amiante environnemental et sa distinction avec l'amiante ajouté.

Module spécifique infrastructures de transport : pratique

- 0,5 journée pratique de découverte de la localisation de l'amiante sur les ouvrages d'infrastructures de transport.
- 1 journée d'acquisition du geste professionnel d'opérateur de repérage sur la plateforme pédagogique de l'organisme de formation ;
- 1 journée d'exercice sur la lecture et la rédaction de rapport de repérage.

Module Tutorat :

2 jours : 5 missions

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Livret de formation, diaporama interactif, exposés, démonstrations, questions-réponses, échanges d'expérience, étude de cas, mise en pratique, capitalisation connaissances professionnelles, visualisations illustrées de cas pratiques pour faciliter l'acquisition des compétences, matériel de vidéo projection, plateforme pédagogique spécialisée amiante.

MÉTHODES :

Active, participative et démonstrative

MODALITÉS :

- Présentiel
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Évaluation à chaud de satisfaction en fin de formation Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application

Informations modalités et délais d'inscription

DATE :

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX :

Site de formation : les-Alluets-le-Roi (78)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI

Objectifs pédagogiques

Analyser la commande de repérage amiante avant travaux sur une infrastructure de transport, en exploitant les exigences réglementaires et normatives applicables, les éléments contractuels et les documents techniques transmis, afin de vérifier la faisabilité, sécuriser le périmètre d'intervention et cadrer les responsabilités.

Préparer une mission de repérage amiante sur une infrastructure de transport, en analysant les repérages antérieurs, les plans d'ouvrages, les données patrimoniales, les autorisations d'accès et les conditions de circulation ou d'exploitation, afin d'organiser les investigations, d'anticiper les risques et de garantir la continuité du service.

Planifier les moyens nécessaires à la mission de repérage amiante sur une infrastructure de transport, en définissant les ressources humaines, les équipements, les techniques d'accès, les protections collectives et individuelles, la gestion des déchets et la coordination avec l'exploitant, afin de garantir la sécurité, la conformité et la continuité d'exploitation.

Définir une stratégie de repérage et d'échantillonnage adaptée aux infrastructures de transport, en identifiant les zones présentant des similitudes d'ouvrages, en appliquant les prescriptions de la norme NF X 46-102 et en tenant compte des contraintes d'accessibilité et de sécurité, afin d'assurer l'exhaustivité des investigations et la fiabilité des résultats.

Identifier les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sur une infrastructure de transport, en réalisant une reconnaissance visuelle et technique fondée sur la typologie des ouvrages, les familles de matériaux et les indices de suspicion, afin de cibler les zones à investiguer et orienter les sondages et prélèvements.

Réaliser les sondages et prélèvements d'échantillons sur une infrastructure de transport, en appliquant des modes opératoires les moins émissifs, les mesures de prévention et les dispositifs de protection adaptés au contexte d'intervention, afin de maîtriser l'exposition aux fibres d'amiante et sécuriser les personnes et les installations.

Assurer la traçabilité des opérations de repérage amiante sur une infrastructure de transport, en consignnant les localisations, les conditions d'intervention, les preuves matérielles, les photographies, les références d'échantillons et la chaîne d'acheminement, afin de garantir l'opposabilité des constats et la reconstitution complète de la démarche.

Conditionner les échantillons prélevés, en appliquant les règles de conditionnement, d'identification, d'étiquetage, de conservation et de fiche d'accompagnement laboratoire, afin de sécuriser l'analyse, prévenir toute contamination et garantir la validité des résultats.

Interpréter les résultats d'analyses des matériaux et produits, en analysant les rapports d'essais des laboratoires accrédités, les données antérieures et les informations techniques d'ouvrage, afin de conclure de manière fiable sur la présence ou l'absence d'amiante et sur l'étendue des matériaux concernés.

Estimer les quantités de matériaux et produits contenant de l'amiante sur une infrastructure de transport, selon les méthodes prévues par la norme NF X 46-102, le croisement des résultats analytiques et les données d'ouvrage, afin d'alimenter les dispositifs de prévention, de gestion des déchets et de sécurisation des travaux.

Rédiger le rapport de repérage amiante avant travaux sur une infrastructure de transport, en structurant la méthodologie, les investigations, les résultats, les localisations, les quantités estimées, les conclusions et les recommandations selon les exigences applicables, afin de fournir au donneur d'ordre un document exploitable, conforme et juridiquement sécurisé.

Qualification Intervenant(e)(s)

Les formateurs mobilisés justifient d'une expérience professionnelle minimale de 5 ans dans le domaine des infrastructures de transport ou du repérage de l'amiante, selon les modules concernés. Lorsque nécessaire, la formation peut être assurée par un binôme de formateurs permettant de couvrir l'ensemble des compétences techniques et réglementaires requises.

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis :

Tronc commun :

- Un QCM pour validation du tronc commun (10/20).

Le QCM du tronc commun doit être validé pour pouvoir suivre la formation du module spécifique.

Module spécifique :

- Un QCM pour validation du module spécifique infrastructures de transport (10/20).
- Une mise en situation pratique sur notre plateforme pédagogique pour valider la maîtrise des gestes professionnels et méthodes de repérage de l'amiante module spécifique infrastructures de transport, par grille de critère.

Tutorat :

- Evaluation de la réalisation d'une mission de repérage dans un ouvrage d'une infrastructure de transport et rédaction du rapport de repérage correspondant, par grille de critère.

Evaluation RS :

Mise en situation professionnelle simulée sur plateforme pédagogique (4h40)

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

€ Tarifs (net de taxes)

Cas 1 (Par Stagiaire) : **Nous consulter**

Cas 2 (Par stagiaire) : **Nous consulter**

Effectif

De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

SONELO Formation

Tél. : 01.39.75.36.96

Mail : contact@sonelo.fr